

**LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION
LAMBALLE TERRE & MER
-22400-
RÉUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 22 OCTOBRE 2024**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE, LE VINGT-DEUX OCTOBRE, A DIX-HUIT HEURES TRENTE, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LAMBALLE TERRE & MER, LÉGALEMENT CONVOQUÉ, S'EST RÉUNI EN SEANCE PUBLIQUE A L'ESPACE LAMBALLE TERRE & MER, A LAMBALLE-ARMOR, SOUS LA PRÉSIDENTE DE THIERRY ANDRIEUX.

Date de la convocation : 16 octobre 2024

ETAIENT PRÉSENTS :

Président : Thierry ANDRIEUX

Membres du Bureau : Jérémy ALLAIN, Nathalie TRAVERT-LE ROUX, Éric MOISAN, Catherine DREZET, Jean-Luc COUELLAN, Claudine AILLET, Jean-Luc BARBO, Jean-Pierre OMNES, Jean-Luc GOUYETTE, Pierre LESNARD, Guy CORBEL, Yves LEMOINE, Yves RUFFET, Serge GUINARD, Christophe ROBIN, Nicole POULAIN.

Gwenaëlle AOUTIN, Carole BERECHEL, Sylvain BERNU, Denis BERTRAND, Paulette BEUREL, Valérie BIDAUD, Pierre-Alexis BLEVIN, Philippe BOSCHER, Jérémy BOULARD, Nathalie BOUZID, David BURLOT, Daniel COMMAULT, Jean-François CORDON, Benoît DESPRES, Nicole DROBECQ, Thierry GAUVRIT, Alain GENGE, Alain GOUEZIN, Laurence HAQUIN, Philippe HELLO, Philippe HERCOUET, Renaud LE BERRE, Jean-Michel LEBRET, Pascal LEBRETON, Nadine L'ECHELARD, Catherine LELIONNAIS, Christelle LEVY-ROBERT, Caroline MERIAN, Anne-Gaud MILLORIT, Valérie MORFOUASSE, Yannick MORIN, Michel RICHARD, Thierry ROYER, Laurence URVOY, Annie VALO, Michel VIMONT.

ABSENTS EXCUSÉS :

- Nathalie BEAUVY donne pouvoir à Denis BERTRAND,
- Camille CAURET donne pouvoir à Philippe HERCOUET,
- Stéphane de SALLIER DUPIN donne pouvoir à Caroline MERIAN,
- Sylvie HERVO donne pouvoir à Jérémy BOULARD,
- Josianne JEGU donne pouvoir à Nicole POULAIN,
- René LE BOULANGER donne pouvoir à Thierry ROYER,
- Catherine MOISAN donne pouvoir à Michel RICHARD,
- Claudine MOISAN donne pouvoir à Jean-Luc GOUYETTE,
- Yvon BERHAULT, Josyane BERTIN, Suzanne BOURDÉ, Thibault CARFANTAN, Marc LE GUYADER, David L'HOMME, Sébastien PUEL, Fabienne TASSEL.

SECRÉTAIRE DE SEANCE : Laurence URVOY

Délibération n°2024-145

Membres en exercice : 69 Présents : 53

Absents : 16

Pouvoirs : 8

HABITAT

PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT 2026-2031 - DIAGNOSTIC – APPROBATION

Le 27 juin 2023, Lamballe Terre & Mer a validé le lancement de l'élaboration du Programme Local de l'Habitat (PLH) pour la période 2026-2031. Les cabinets Alenium Consultants et Blooming Partners ont été retenus pour assurer la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage, visant à définir et mettre en œuvre le PLH.

Le PLH est un document stratégique de programmation qui inclut l'ensemble de la politique locale de l'habitat (parc public et privé, gestion du parc existant et des constructions nouvelles, populations spécifiques ...). Compatible avec le schéma de cohérence territoriale (SCoT), le PLH oriente les plans locaux d'urbanisme. Il est constitué de trois parties, qui s'articulent :

- ✓ Un diagnostic portant sur la situation du logement, de l'hébergement et du foncier,
- ✓ Les orientations stratégiques définies à partir de ce diagnostic, qui constituent le choix de développement du territoire et « les moyens à mettre en œuvre pour satisfaire les besoins en logements et en places d'hébergement, dans le respect du droit au logement et de la mixité sociale, et en assurant une répartition équilibrée et diversifiée de l'offre de logements ». En parallèle, le document d'orientation précise les interventions nécessaires sur le foncier, et définit également les conditions de mise en place de dispositifs d'observation de l'habitat et du foncier sur son territoire ;
- ✓ Un programme d'actions territorialisé, à la commune, déclinant ces orientations et moyens, qui fixe des objectifs en matière de développement de l'offre nouvelle, identifie les actions à conduire sur le parc existant, décline le type de logements à produire dans le parc social ^{et/ou} dans l'offre privée, les moyens fonciers à mettre en œuvre, afin de proposer une offre de logements adaptée à chaque public. Le programme fixe l'échéance de réalisation des actions et un budget (moyens financiers). Il indique les maîtres d'ouvrage et les maîtres d'œuvre des projets.

Le diagnostic approfondi du territoire, à partir d'une analyse des données existantes, a été réalisé.

Un séminaire dédié à l'habitat du 12 septembre 2024, les ateliers citoyens des 25, 26 septembre et 3 octobre 2024 ainsi qu'un questionnaire en ligne, diffusé depuis le 4 octobre 2024, vont, aussi, alimenter la démarche.

Vu :

- Le Code général des Collectivités territoriales,
- Le Code de la construction et de l'habitation, notamment les articles L.302-1 et suivants et R.302-1 et suivants,
- La délibération n°2023-116 du 27 juin 2023, engageant la procédure d'élaboration d'un Programme Local de l'Habitat pour 6 ans,

Considérant le diagnostic territorial datant d'octobre 2024, transmis aux conseillers communautaires,

Après en avoir délibéré :

Le Conseil communautaire :

- APPROUVE le diagnostic du Programme Local de l'Habitat (PLH) d'octobre 2024, afin d'engager la phase d'orientations
- DIT que la présente délibération fera l'objet d'une publication conformément aux dispositions légales en vigueur,
- AUTORISE le Président, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

VOTE : Adopté à l'unanimité

FAIT ET DELIBERE A LAMBALLE-ARMOR LESDITS JOUR, MOIS ET AN
(suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME,

A Lamballe-Armor, le 12 NOV. 2024

Le Président,
Thierry ANDRIEUX



Certifié exécutoire, compte tenu :
De la transmission en Préfecture le

14 NOV. 2024

De la publication le 14 NOV. 2024

Pour le Président
par délégation
Mme MICHEL
Directrice
Administration Générale